

FORUM DE L'AMENAGEMENT

Mardi 5 juillet 2016

**Témoignage de M. André ROUX, maire de la
commune de Bédouès-Cocurès sur la
mobilisation du foncier pour la création d'une
zone artisanale**



La DDT au
service des
territoires
lozériens

Le projet de zone artisanale et sa traduction dans le document d'urbanisme

Dès 1990 :

Identification d'un besoin de création d'une zone a vocation artisanale afin d'accueillir des entreprises.

Traduction dans le Plan d'Occupation des Sols (POS) par la création d'une zone UX réservée « à l'implantation d'activités artisanales, de commerce, de service et d'activités industrielles non polluantes »

2010 :

Prescription de la révision générale du POS



Pourquoi une procédure d'expropriation ?

2012 :

Une entreprise locale de travaux publics souhaite pouvoir se développer mais sur un secteur autre que celui prévu au POS.

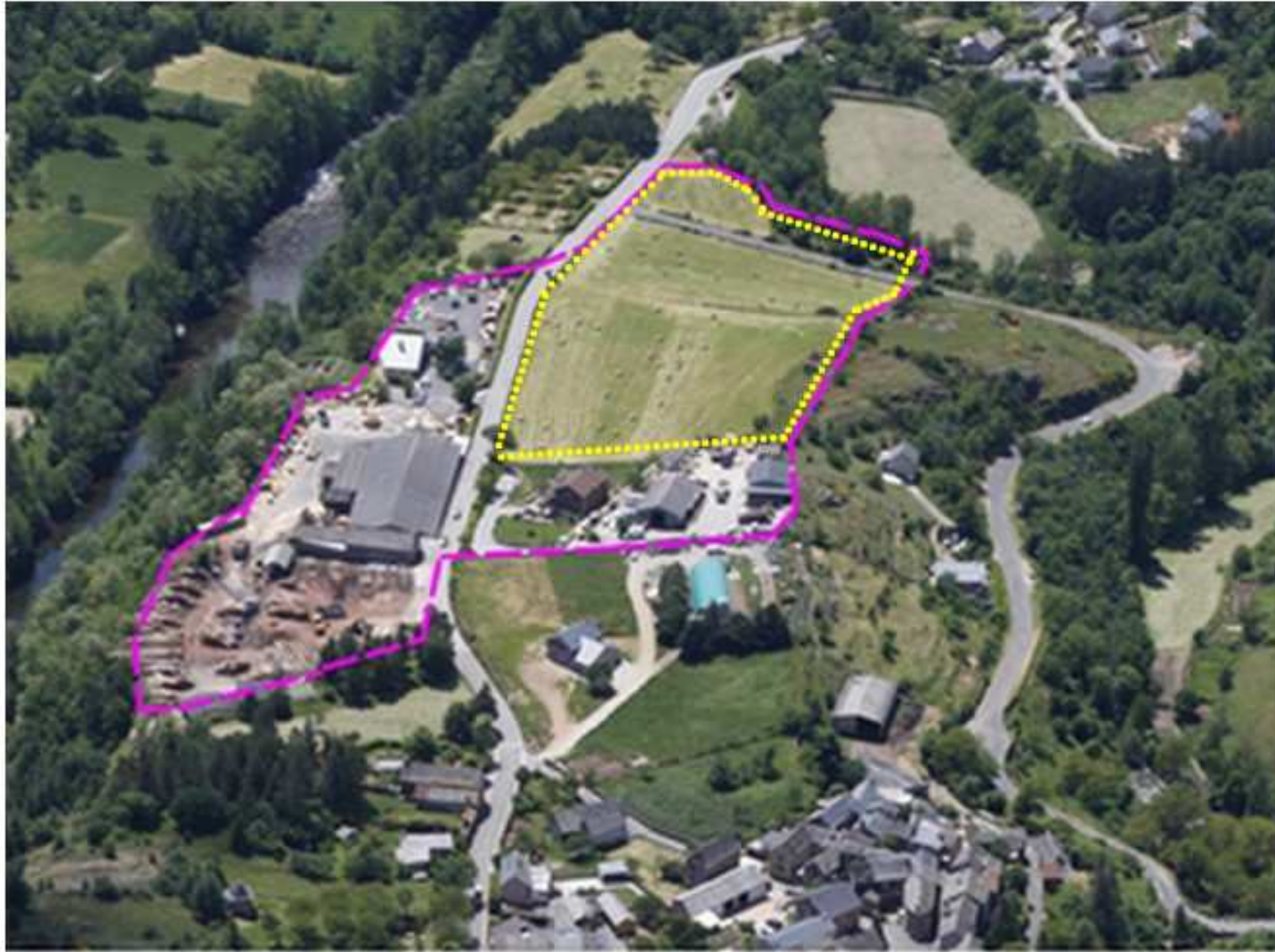
Les études menées dans le cadre du PLU ont identifié ce secteur souhaité par l'entreprise comme non pertinent au vu des enjeux paysagers et environnementaux.

La zone prévue au POS est confirmée comme étant celle devant accueillir les entreprises.

Pour autant cette zone n'a jamais pu être mobilisée, les propriétaires refusant de vendre ces terrains malgré de nombreuses démarches de médiations.

Au vu des difficultés à acquérir ce terrain et de l'enjeu de maintenir cette entreprise sur ce secteur, la solution de l'expropriation a été retenue.





--- POS: zone UX

..... Extension Z.A.



Le déroulé de la procédure de Déclaration d'Utilité Publique (DUP)

Mars 2013 :

délibération de principe de la Communauté de Communes Florac-Sud Lozère actant la procédure

Octobre 2013 :

vote de la Communauté de Communes pour engager la procédure

Mars 2014 :

élections municipales

Avril à Septembre 2014 :

- reprise du dossier par le nouveau conseil communautaire
- nouveau vote favorable à la poursuite de la procédure en conseil municipal
- entretiens avec toutes les parties
- avis de l'autorité environnementale : pas d'étude d'impact requise
- réalisation d'un état parcellaire et rédaction du dossier préalable à la DUP
- approbation par le conseil communautaire de la poursuite de la procédure



Le déroulé de la procédure de Déclaration d'Utilité Publique (DUP)

01 au 19 Décembre 2014 :
Enquête publique à la mairie de Cocurès

29 janvier 2015 :
Avis favorable du commissaire enquêteur sur la déclaration d'utilité publique

20 Aout 2015 :
Arrêté de cessibilité

Septembre 2015 :
Décision de la communauté de communes de faire porter ce projet par l'EPF

Juillet 2016 :
Signature de la convention entre la communauté de communes et EPF

Reprise de la procédure d'expropriation suite au changement de bénéficiaire

